Plateforme de la société civile dédiée au foncier en Côte d'Ivoire

TERMES DES REFERENCES

Recrutement d'experts pour la réalisation de la Capitalisation / Evaluation de la plateforme ALERTE-Foncier et de ses activités

Projet d'accompagnement et de renforcement de la plateforme ALERTE-Foncier en Côte d'Ivoire

Juillet 2024

1. CONTEXTE

Née en janvier 2015, de la nécessité de constituer une force sociale pour peser réellement dans les débats politiques en matière foncière, ALERTE-Foncier est la plateforme de la société civile dédiée au foncier en Côte d'Ivoire. Sa mission est d'œuvrer pour une politique foncière juste et équitable, dans une perspective de cohésion sociale et de développement durable.

1.1. Organisation et structuration

ALERTE-Foncier tire sa légitimité de la base et se positionne ainsi comme une force de proposition et porte-voix de la société civile pour participer à l'amélioration de la gouvernance foncière rurale en Côte d'Ivoire. En 10 ans, le nombre de membres a explosé, changeant totalement sa configuration (les membres individuels sont aujourd'hui deux fois plus nombreux que les OSC et ceux de l'intérieur du pays sont davantage représentés).

2015		**2023**	
76 membres déclarés		300 membres déclarés	
45 OSC	31 personnes	96 OSC	204 personnes
		38 Abidjan	123 Abidjan
		58 intérieur du pays	81 intérieur du pays

Depuis 2015 et jusqu'en 2020, ALERTE-Foncier a fonctionné en suivant une Charte. La mise en œuvre d'un projet d'envergure co-financé par l'Union européenne (2019-2020) lui a permis de développer ses activités notamment à l'intérieur du pays ; une forte augmentation de ses membres s'en est suivie. Le développement de la plateforme s'est également fait autour de sa formalisation. Ainsi, ALERTE-Foncier s'est doté en assemblée générale en mars 2020 de nouveaux statuts et règlements. Ces textes statutaires ont réorganisé le fonctionnement en officialisant les instances et les organes.
Il s'agit de :

- **l'Assemblée** générale (AG), organe suprême de décision et d'orientations de la plateforme. *Les OSC et les membres individuels disposent d'une voix chacun. Seuls les membres à jour de leurs cotisations ont droit de vote, ils étaient 41 à la dernière AG de mars 2024. Les personnes physiques de certaines OSC membres votent en leur nom.*

- **le Groupe de coordination stratégique (GCS)**, instance d'administration et de gestion de la plateforme. Il agit conformément aux pouvoirs qui lui sont propres et ceux qui lui sont délégués par l'assemblée générale. Il agit dans le strict respect des intérêts de la plateforme. Il est dirigé par un président et est composé de 7 membres élus par l'assemblée générale au sein des organisations de la société civile membre de la plateforme. La présidence du Groupe de coordination Stratégique abrite un secrétariat technique.
  La présidence du Groupe de coordination stratégique est assurée par Inades-Formation (second mandat). Pour les dernières élections de renouvellement des instances, neuf (9) candidats étaient en lice. Sur les 7 élus, 01 est nouveau, les autres ayant été reconduits. Leur mandat de 3 ans court jusqu'en 2025.
- **le Comité scientifique** (CS) quant à lui, est composé d'experts de différents profils en lien avec le foncier (anthropologues, sociologues, juristes, économistes, géographes,

etc.) membres de la plateforme, qui partagent les valeurs, la vision et la position d'ALERTE-Foncier. Ils sont au nombre de quatre (4). Les membres sont choisis par le Groupe de Coordination Stratégique et la liste est communiquée et validée par l'Assemblée Générale.

Le comité scientifique a été renouvelé en 2021. Les prochaines élections de 2025 verront une nouvelle réorganisation de ce comité.

- **le Commissariat aux comptes,** organe de veille pour une meilleure redevabilité dans la gestion des ressources de la plateforme.
- **le Comité de plaidoyer,** organe créé pour assurer la conduite des actions de plaidoyer de la plateforme. Il porte devant les décideurs les propositions et positions relatives aux problématiques en jeu. Bien que n'étant pas prévu par les statuts et règlement, sa mise en place s'est avérée utile et nécessaire tout comme les points focaux. Les membres de ce comité ont été proposés par le GCS sur la base des critères de membres, de qualifications / état de service, la légitimité et la notoriété des personnes choisies.

  Ce comité mis en place en 2022 comprend 5 membres dont 1 du GCS, 2 du comité scientifique et 2 qui sont de simples membres de la plateforme pour un mandat de 3 ans.
- **les points focaux** sont des organisations membres de la plateforme volontaires ou cooptées qui assurent sa représentation au niveau régional. Pour un maillage territorial, la plateforme a désigné 31 points focaux régionaux dans les 31 régions administratives de Côte d'Ivoire. En 2018 la plateforme a coopté 15 points focaux, tous membres de la plateforme d'action nationale pour l'agriculture familiale (PANAFCI) qui ont adhéré à ALERTE-Foncier. En 2022, ce nombre a été complété à 31. Les points focaux ont également un mandat de 3 ans et ont été choisis sur la base des critères de leur participation active soit aux travaux d'ALERTE-Foncier soit à ceux d'autres organisations dans le foncier ou thématiques similaires et leur sphère d'influence. Leur désignation et nomination est validée par le Groupe de Coordination Stratégique mandaté par l'Assemblée Générale qui entérine ses choix. Le choix a été fait par cooptation. Il a été demandé aux membres de la plateforme de proposer des personnes au niveau de chaque région répondant aux critères définis par le GCS[1] .

  Sur cette base, le secrétariat technique a proposé une liste au Groupe de Coordination Stratégique qui a fait un choix qui a été validé par l'assemblée générale Une fois choisis, ces points focaux ont vu leurs capacités renforcées pour faciliter leur nouvelle mission (2023).

1.2. Mission et objectifs

Autour de cette organisation, la plateforme ALERTE-Foncier travaille à la promotion et à la coordination de la participation des organisations de la société civile (OSC) ivoirienne à une évolution constructive de la gouvernance foncière, la protection et la sécurisation des droits fonciers des personnes en Côte d'Ivoire tout en préservant les intérêts des générations futures. Sa vision est « une politique foncière juste et équitable et une perspective de cohésion sociale et de développement durable ».

[1] être membre d'une organisation de la société civile qui travaille sur les questions foncières, être influent et avoir de bonnes relations avec les autorités et tous les acteurs du foncier, démontrer de fortes compétences de leadership communautaire et interpersonnel, avec la capacité de travailler, négocier et collaborer avec son environnement, avoir la capacité de mobiliser les acteurs pour influencer la gouvernance foncière rurale et/ou la mise en œuvre des engagements, stratégies et plans d'action de la plateforme, avoir une compréhension approfondie et solide de la politique et de l'actualité foncière de sa région, une expérience démontrée à travailler directement avec les communautés locales, des compétences avérées dans le domaine du foncier, etc.

1.3. Partenaires et moyens financiers

ALERTE-Foncier a bénéficié d'un appui régulier depuis sa création (2015) de son partenaire CCFD-Terre Solidaire. Les appuis projets de l'Union européenne et du Comité Technique Foncier et développement lui ont permis de développer ses activités et sa visibilité. Les ressources de la plateforme restent limitées et insuffisantes en dehors des périodes de projets

1.4. Thématiques travaillées/ plaidoyer

Depuis sa création, ALERTE-Foncier a travaillé sur plusieurs thématiques du foncier :

- **La sécurisation des droits fonciers ruraux** :

Au niveau du foncier rural

  - propositions pour améliorer la loi foncière et ses décrets d'application
  - valorisation des alternatives de sécurisation foncière :
    - contractualisation et la formalisation par écrit des arrangements sur les biens fonciers ruraux
    - mise en place de gouvernance foncière rurale locale.

- **Le genre et le foncier**, notamment l'accès des femmes à la propriété foncière
- **L'orpaillage clandestins,**
- Les **conflits entre éleveurs agriculteurs**,
- **L'accaparement des terres** et la persistance des conflits fonciers de diverses origines comme par exemple le contentieux entre l'Etat et les populations sur les terres anciennement affectées aux sociétés d'Etat (mécanisme d'octroi, gestion, droit des communautés…),
- Les mécanismes de **régulation du marché foncier**,
- **L'accès aux ressources naturelles** : rapport entre les communautés et l'Etat dans la gestion des aires protégées (restriction d'usage et d'accès aux ressources naturelles à l'origine des conflits fonciers en Côte d'Ivoire alors que la législation est claire)
- Etc.

Au niveau du foncier urbain

- **La sécurisation des droits fonciers urbains**
  - Les procédures de sécurisation et l'attestation de concession définitive
  - La procédure de déchéance des droits sur les parcelles de terrain non détenues en pleine propriété et les conditions de leur acquisition
  - Urbanisation galopante et le domaine foncier rural,
  - Etc.

1.5. Modes d'actions

Le plan de développement stratégique d'ALERTE-Foncier (2020-2025) articule ses actions sur 5 axes de travail :

- le développement institutionnel, le renforcement du dynamisme, de la représentativité et de la légitimité de la plateforme ;
- le partage d'expériences, d'informations et la formation de ses membres et du grand public ;
- le suivi et le monitoring des actions pilotées par les acteurs étatiques et la prise de position sur les projets de réformes du cadre juridique, institutionnel et fonctionnel de la gouvernance foncière ;
- la conduite des études et recherches sur la gouvernance foncière, en vue d'éclairer l'action, produire des idées innovantes et faire des propositions ;

- le dialogue politique avec les décideurs et les PTF (lobbying et plaidoyer) : monitoring des réformes, prise de position et formulation de contre-propositions.

1.6. Evaluation passée et domaines de changements identifiés

En 2021, le projet cofinancé par l'Union européenne, « plateforme ALERTE-Foncier : pour une gouvernance inclusive et durable du foncier rural en Côte d'Ivoire » a été évalué[2]. Le rapport d'évaluation finale du projet, Reconnaissant que « la plateforme [est] écoutée par les décideurs publics nationaux et internationaux », elle émet également plusieurs recommandations :

- Exploiter les acquis
- Renforcer la vie associative
- Mobiliser les ressources internes,

Le rapport d'évaluation éclairera les consultants sur l'évolution de la plateforme.

En mai 2024, lors d'un atelier organisé par le CCFD-Terre Solidaire en vue de capitaliser ses propres appuis, les personnes ressources réunies[3] ont identifié plusieurs domaines de changements relatifs à (non exhaustifs) :

- L'animation collective de la plateforme,
- La construction du mouvement associatif
- La structuration collective des organisations de la société civile (OSC) et la collaboration entre OSC ;
- Les opportunités de financement et le financement du fonctionnement et des actions d'ALERTE-Foncier ;
- L'acquisition de compétences, de capacités, d'expertise des membres ;
- L'acquisition et reconnaissance d'une légitimité au sein de la société civile ;
- Les relations avec l'Etat et/ou les autorités locales ou régionales ;
- La relation de confiance avec les communautés ;
- L'obtention de résultats significatifs en termes de sécurisation du foncier, d'apaisement des tensions pour une ou plusieurs communautés vulnérables,

Des premiers constats ont été faits et pourront nourrir l'analyse de la présente étude.

2. JUSTIFICATION

Le plan de développement stratégique d'ALERTE-Foncier prend fin en 2025. En dix (10) ans d'existence, la plateforme s'est investie dans la thématique centrale du foncier avec des choix prioritaires sur les préoccupations des communautés et des membres. Ces choix sont périodiquement révisés en fonction de l'atteinte des résultats ou de la pertinence du moment. La plateforme a de nombreux acquis mais connaît également quelques difficultés.

En effet, il est constaté ces deux (2) dernières années, une baisse de la dynamique des acteurs de la plateforme ALERTE-Foncier, un effritement de sa force, de son image et de la mobilisation des membres ; cela impacte ses actions d'influence des politiques foncières nationales. Par ailleurs, en 10 ans, le contexte a fortement évolué : le pays s'est doté de

[2] C'est le bureau d'études Initiatives Conseil International qui a réalisé l'étude.
[3] Des membres historiques, des membres du Groupe de Coordination stratégique ou du Comité scientifique.

politiques et de textes juridiques nouveaux et met en œuvre un programme ambitieux de sécurisation (PRESFOR qui fait suite au PAMOFOR).

3. CONTENU DE L'ETUDE

3.1. Objectifs, résultats et bénéficiaires

L'objectif est de retracer le chemin parcouru par ALERTE-Foncier (comprendre et valoriser) puis d'analyser si aujourd'hui, la plateforme est en mesure de remplir sa mission (comprendre et prospecter), avec deux focus sur (i) son fonctionnement et sur (ii) sa stratégie au regard du contexte.

Cette étude doit nourrir le bilan et le futur plan stratégique de la plateforme ALERTE-Foncier.

Il s'agit de répondre aux questions suivantes :

- **La plateforme en tant qu'acteur de la société civile :**
  En quoi ALERTE-Foncier est-elle représentative, légitime, crédible, compétente pour porter les enjeux fonciers des communautés auprès des décideurs ? Quelles sont les recommandations pour améliorer ces différents points ?
  Points d'attentions :
  => membres de la plateforme : natures, profils et compétences
  => leadership, membership, animation, mouvement associatif
  => débats et construction de positions communes
  => appropriation et valorisation de l'expertise et des expériences des membres
  => légitimité et ancrage territorial de la plateforme, liens avec les communautés

- **Stratégie de la plateforme au regard du contexte :**
  La stratégie de la plateforme lui a-t-elle permis de porter les enjeux fonciers qui se posent aux communautés auprès des décideurs et de remplir la mission qu'elle s'est définie ?
  Points d'attentions :
  => force de proposition ? réaction aux propositions ?
  => relations avec les décideurs.

3.2. Résultats

De manière spécifique, les résultats attendus sont les suivants :
Des analyses sur :

- Les principales évolutions d'ALERTE-Foncier et un état des lieux en tant que collectif de la société civile
- Les contributions d'ALERTE-Foncier pour porter les enjeux des communautés rurales dans le foncier et influer sur les politiques publiques ;
- Sa situation actuelle au regard de sa mission ainsi que les enjeux fonciers actuels notamment au regard de la vision d'ALERTE-Foncier.

Des recommandations sont attendues sur :

- Comment ALERTE-Foncier peut améliorer son fonctionnement, son mouvement ou sa vie associative, son membership ?
- Comment ALERTE-Foncier peut davantage porter les problématiques foncières et défendre les droits des communautés auprès des décideurs ?

3.3 Les bénéficiaires

Les bénéficiaires de cette étude sont :

- le Groupe de Coordination Stratégique
- les organisations membres de la plateforme (membres individuel et collectif) ;
- les populations rurales formant la base de la plateforme ALERTE-Foncier ;
- les partenaires techniques et financiers, en particulier le CCFD Terre Solidaire.

4. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Cette étude, à mi-chemin entre l'évaluation et la capitalisation sera conduite sous la responsabilité du Groupe de Coordination Stratégique qui confiera le mandat à deux (2) experts pour sa réalisation. Ils conduiront des consultations à Abidjan et dans quelques régions à l'intérieur du pays pour échanger avec les membres. Tout au long du processus, les experts devront adopter une approche inclusive et multi acteurs.

Ce travail suivra certaines étapes :

- Une séance de démarrage et de cadrage de la mission avec l'équipe du Groupe de Coordination Stratégique, le secrétariat technique et le CCFD-Terre Solidaire pour exposer la méthodologie, collecter les informations, recueillir toute la documentation nécessaire. Dans cette étape, il sera question de discuter des méthodes d'échantillonnage à utiliser, d'examiner le plan de travail, d'arranger la logistique, de réviser la documentation disponible, de cadrer l'étendue du travail et de discuter du plan du rapport à produire.

- Une revue documentaire (document institutionnel (statut et règlement intérieur), études, rapports, etc.).

Cette première étape de travail documentaire et d'échanges donnera lieu à la rédaction par l'équipe de consultants d'une note de démarrage et de cadrage de la mission sur le terrain.

L'étape suivante consistera en la réalisation d'entretiens (structurés et semi structurés) à Abidjan et à l'intérieur du pays avec les principales parties prenantes : membres de la plateforme et notamment de ces organes, avec un focus sur les organisations membres ; décideurs nationaux et locaux dans le domaine du foncier, partenaires techniques et financiers dans le domaine du foncier.

La dernière étape va consister à la rédaction d'un rapport de mission. Un rapport provisoire sera à cet effet rédigé et présenté lors d'un atelier de restitution. Le rapport final de mission sera produit sur la base des recommandations dudit atelier.

Synthèse des étapes méthodologiques

ETAPE 1 **Cadrage et démarrage de la mission**	- Revue documentaire : documents de la plateforme, lectures et recherches complémentaire sur internet - Entretiens préliminaires le GCS et le secrétariat technique pour préciser les contours de la capitalisation et répondre aux questions du consultant - Présentation des outils et approches méthodologiques de travail - Présentation du rapport de cadrage au GCS et Secrétariat technique **Livrable 1 :** rapport de cadrage et de démarrage
ETAPE 2 **Phase terrain et d'analyse**	- Entretiens virtuels et physiques avec les acteurs clés et personnes ressources - Visites de terrain, en s'appuyant sur les points focaux de la plateforme - Lectures complémentaires - Analyse de certaines expériences - Présentation du Rapport d'analyse au GCS et secrétariat technique **Livrable 2 :** Rapport de collecte et d'analyse terrain
ETAPE 3 **Restitution des travaux et de la mission**	- Organisation et animation d'un atelier de restitution des résultats de la - Rédaction du rapport d'atelier Finalisation des rapports Livrables **3 et 4 :** Rapport de l'atelier de restitution et rapport final

5. MANDAT DU/DE LA CONSULTANT-E

L'équipe de capitalisation sera composée de deux experts répondants aux profils suivants :

- **Expert 1** : L'expert principal doit être un cadre de développement de niveau Master en Sciences sociales ou juridiques. Il doit disposer d'une bonne connaissance des spécificités du travail avec des organisations de développement, de plaidoyer et d'animation de plateformes.
  Il devra justifier d'une expérience d'au moins 7 ans en matière de capitalisation et évaluation, et avoir réalisé ces dix dernières années au moins deux (2) missions similaires. Il doit en outre disposer d'une bonne connaissance du contexte ivoirien.

- **Expert 2** : Le second expert doit être titulaire d'un Master Sciences sociales ou en gestion de projets/programmes connaissant parfaitement le contexte foncier de la Côte d'Ivoire et celui de la plateforme ALERTE-Foncier, les problématiques foncières. Il devrait avoir une bonne connaissance des acteurs, politiques, lois et programmes fonciers en Côte d'Ivoire et réalisé au moins une mission d'évaluation ou de capitalisation ces cinq dernières années.

6. LIVRABLES

Les livrables attendus de cette mission sont :

1. Un rapport de cadrage et de démarrage comportant une note méthodologique détaillée, les outils de collecte d'informations, etc.
2. Un Rapport provisoire ;
3. Le rapport final de mission en français, une présentation PPT des résultats de la mission, ainsi que le rapport de l'atelier de restitution de la mission

7. DUREE DE LA MISSION

Cette mission est prévue pour être conduite en **quinze (15) jours ouvrés**, étalés sur un mois et demi, c'est-à-dire août à septembre 2024.

Pour postuler

Les candidatures envoyées doivent contenir :

- Les CV des experts,
- Une offre financière,
- Une offre méthodologique (maximum 3 pages)

Envoyer votre dossier par email à recrutements.sg@inadesfo.net avec copie à loroux.stephane@inadesfo.net et sena.adessou@inadesfo.net au plus tard le 18 aout 2024 à 23h59 GMT.

Pour toute information complémentaire, contactez-le : + 225 07 07 54 64 47.